



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2019

Convocation du 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire.

Etaient Présents : A. TRASSY-PAILLOGUES, Maire, Ph. FERCOQ, Adjoint, O. NEUFVILLE, Adjoint, D. COLLARD, Adjoint, J-P. CHAUVET, Adjoint, F. HERVIEUX, J-P. DEVAUX, D. JOSEPH, L. HANGARD, I. LOMO, T. LOUVEL, D. DESWARTE, B. LEBOURG et B. MATTON Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : J-J. DEMARES qui a donné pouvoir à A. TRASSY-PAILLOGUES, S. MONNIER qui a donné pouvoir à J-P. CHAUVET, B. LEMAITRE qui a donné pouvoir à B. MATTON, S. PROUILLET excusée, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : J-P. CHAUVET

Secrétaire auxiliaire : M. COLLIN

Alfred TRASSY-PAILLOGUES procède à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.

DELIBERATIONS

2019-89 TARIFS CANTINE

Afin de répondre aux objectifs fixés par le ministère des solidarités et de la santé dans le but de faciliter l'accès à tous les écoliers à la restauration scolaire, et considérant que la commune d'Yerville est éligible, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre dès le 1er janvier 2020 une tarification sociale.

Les repas seront facturés aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources notamment par le calcul du quotient familial.

La mise en place de cette tarification est facilitée par une aide de l'Etat de 2 euros versée par repas facturé à un tarif ne dépassant pas 1 euro, dans le cadre d'une tarification sociale comportant au moins 3 tranches.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Habitant YERVILLE			Hors commune
Elève de maternelle	Quotient familial	Tranche 1 0 - 384 €	0.75 €	4.20 €
	Quotient familial	Tranche 2 385 - 959 €	0.90 €	
	Quotient familial	Tranche 3 > 960 €	2.90 €	
Elève de primaire	Quotient familial	Tranche 1 0 - 384 €	0.90 €	4.70 €
	Quotient familial	Tranche 2 385 - 959 €	1 €	
	Quotient familial	Tranche 3 > 960 €	3.30 €	
Adulte	4.90 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place de la tarification solidaire pour la cantine scolaire
- Accepte la mise en place des tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à émettre les titres correspondants.

2019-90 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'établir les nouveaux tarifs dans le cimetière comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	COLUMBARIUM			CAVURNE		
	15 ANS	25 ANS	SUPERPOSITION	15 ANS	25 ANS	SUPERPOSITION
01/01/2020	416 €	624 €	50 %	416 €	624 €	50%

	JARDIN DU SOUVENIR		CIMETIERE		
	DEPOT DE CENDRES	PLAQUE	30 ANS	50 ANS	SUPERPOSITION
01/01/2020	73 €	84 €	312 €	624 €	50 %

2019-91 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE – ASCENSEUR MAIRIE

Compte tenu de l'immobilisation de l'ascenseur de la mairie depuis plusieurs mois, une visite technique de l'appareil a été organisée vendredi 13 décembre 2019.

Après réception des devis, comprenant à la fois une estimation du montant des travaux de modernisation à réaliser et le contrat annuel de maintenance de l'appareil, Monsieur le Maire a décidé d'organiser un contrôle en urgence de l'ascenseur par la société DEKRA afin de connaître les postes de dépenses nécessaires.

Monsieur le Maire présente les devis de modernisation et de maintenance de l'ascenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à sélectionner le devis le plus adapté à l'opération
- Autorise Monsieur le Maire à régler les sommes correspondantes

2019-92 DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Suite à une insuffisance de crédits, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les transferts de crédits suivants :

Article 615228 (entretien et réparation autres bâtiments)	- 10 000 €
Article 6413 (personnel non titulaire)	+ 10 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à effectuer ce transfert de crédit.

2019-93 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CHAMPS

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2019-0-76752-M3007 » et désigné « rue des Champs » dont le montant prévisionnel s'élève à 15 153.96 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 662.42 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 6 642.42 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2019-94 TRAVAUX EXTENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES TISSERANDS

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Ext+EP-2019-0-76752-M3037 » et désigné « rue des Tisserands » dont le montant prévisionnel s'élève à 151 727.47 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 0.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 0.00 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2019-95 CESSION D'UN TERRAIN – ROUTE DE VEULES

Thierry LOUVEL ne participe pas au débat.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-04 en date du 5 février 2019

Dans le cadre de la construction du nouveau collège d'Yerville et de l'aménagement du giratoire route de Veules, il convient de céder au SIVOSS d'Yerville la parcelle cadastrée A 291 pour une superficie de 4070 m².

Le projet du nouveau collège revêtant un caractère d'intérêt général, Monsieur le Maire propose de procéder à cette cession pour l'euro symbolique.

Après échange de vues et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de céder pour l'euro symbolique au SIVOSS d'YERVILLE la parcelle cadastrée A 291 pour une superficie de 4 070 m² ;
- Missionne la SCP DEMARES et GRENET, Notaires associés dont le siège est situé à Yerville, Avenue Charles de Gaulle, pour la rédaction de l'acte ;
- Autorise Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer

INFORMATIONS DIVERSES

Alfred TRASSY-PAILLOGUES informe les conseillers municipaux que la distribution des lots de la tombola par l'Union commerciale et artisanale de Yerville aura lieu le dimanche 22 décembre 2019 à 11h30 devant le chalet. Thierry LOUVEL présente l'avancement des travaux au CRJS. Les travaux débuteront fin janvier et dureront 3 mois, pour un montant estimé de 205 500 €, pris en charge par l'assurance.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES précise que selon les chiffres de l'INSEE, le nombre d'habitants à Yerville est de 2437.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h35.